

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1293)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF21

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 3 SEXIES

I. A l'alinéa 16, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la promulgation »

II. Procéder à la même substitution à l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.